

Le 27 mai 2005

Monsieur Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie
800, place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3550-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 13 juin 2005
Pièces n°: Régie-12

Thierry Vandal
Président-directeur général

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest,
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Suivi de la décision D-2002-169
Attestation de fiabilité énergétique du parc de production

Monsieur le Président,

Dans sa décision D-2002-169 du 2 août 2002 relative au *Plan d'approvisionnement 2002-2011 d'Hydro-Québec*, la Régie de l'énergie fait référence au critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité patrimoniale énoncé par Hydro-Québec Production dans le *Plan stratégique 2002-2006 d'Hydro-Québec*, à savoir le maintien d'une réserve énergétique suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives. La Régie a demandé à Hydro-Québec Distribution de vérifier le respect de ce critère auprès de son fournisseur et de lui faire état de la démonstration de ce respect. Vous trouverez ci-joints les documents à cet effet.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec et moi-même, ayant eu une présentation de la situation des stocks énergétiques, sommes satisfaits quant au respect du critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité patrimoniale et au fait qu'Hydro-Québec Production dispose du stock énergétique et de moyens suffisants pour livrer en toute fiabilité à Hydro-Québec Distribution le volume d'électricité patrimoniale pour les périodes 2005-2006 et 2006-2007.

Le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité patrimoniale fixé à un déficit de 64 TWh pour deux années consécutives (2005-2006) est respecté, en utilisant un minimum d'importations et sans avoir recours à l'exploitation accrue de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux heures de pointe hivernale.

De plus, le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité patrimoniale fixé à un déficit de 98 TWh pour quatre années consécutives (cycle 2005-2008) est également respecté, en utilisant un minimum d'importations et sans avoir recours à l'exploitation accrue de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux heures de pointe hivernale.

31 MAI 2005

Le 31 mai 2005

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 3558
Télécopieur : (514) 289-5197

OBJET : SUIVI DE LA DÉCISION D-2002-169
Critère de fiabilité en énergie (électricité patrimoniale)
N/D : L016817 NL

Chère consoeur,

Conformément à la décision D-2002-169 de la Régie de l'énergie relativement à l'approbation du plan d'approvisionnement 2002-2011, Hydro-Québec Distribution dépose une attestation de fiabilité énergétique du parc de production applicable au volume d'électricité patrimoniale et les informations démontrant le respect du critère de fiabilité en énergie pour l'électricité patrimoniale.

Ces dernières informations sont produites conformément à la décision D-2003-122 de la Régie et ce, jusqu'à ce que la Régie ait statué sur la fréquence à laquelle elle entend les divulguer et selon les modalités qu'elle établira.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Nicole Lemieux

/mb

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Béique
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Éric Fraser
Yves Fréchette

Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapierre
Nicole Lemieux
Jean-François Mercure

Marie Moudir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini
Dominique Piché

Louis Prévost
Jean Rejotte
Sylvy Rhéaume
Caroline Rinfret
Nicholas Robidoux
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Enfin, dans le but de satisfaire la volonté exprimée par le public d'être bien renseigné en matière de sécurité énergétique, Hydro-Québec rendra publique l'information relative aux niveaux d'eaux dans ses réservoirs. À cet effet, nous invitons la Régie à nous indiquer la fréquence à laquelle elle juge utile de divulguer cette information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Vandal', written over a printed name.

Thierry Vandal

pj.

Hydro-Québec Production – État des réserves et de la Fiabilité énergétique

Critère de gestion – 2 ans à 2% de probabilité (-64 TWh) – Cycle des années 2005-06

A- Stock énergétique au 1^{er} mai 2005 (réel) : 57,5 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1^{er} mai 2007 à hydraulicité normale en 2005/2006 : 60,3 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraulicité à 2% de probabilité de janvier 05 à décembre 06 : -64,0 TWh
- moyens requis : 64 TWh

D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 64 TWh avant le 1^{er} mai 2007

	<u>2005 (>31 août) – 2006 – 2007 (<1^{er} mai)</u> (TWh)
→ Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh)	50,3
→ Production disponible non engagée (marge de manœuvre)	15,0 (3+8+4)
→ Exploitation accrue de la Centrale de Tracy	non requise
→ Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant)	<u>5,0</u> (2+2+1)
→ Total – moyens identifiés	70,3 TWh

Note : Les moyens identifiés (70,3 TWh) excèdent les besoins spécifiques du scénario de faible hydraulicité à 2% de probabilité sur 2 années consécutives (64 TWh). L'excédent des moyens identifiés est attribuable aux besoins du scénario de 4 ans de faibles apports hydrauliques à 2% de probabilité, pour la période commune de janvier 2005 jusqu'au 1^{er} mai 2007.

À noter que la production de la centrale de Tracy reste limitée à la période de pointe hivernale sur l'horizon de ce scénario.

12 mai 2005

Hydro-Québec Production – État des réserves et de la Fiabilité énergétique

Critère de gestion – 4 ans à 2% de probabilité (-98 TWh) – Cycle des années 2005-08

A- Stock énergétique au 1^{er} mai 2005 (réel) : 57,5 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1^{er} mai 2009 à hydraullicité normale de 2005 à 2008 : 60,1 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraullicité à 2% de probabilité de janvier 05 à décembre 08 : -98,0 TWh
- moyens requis : 98 TWh

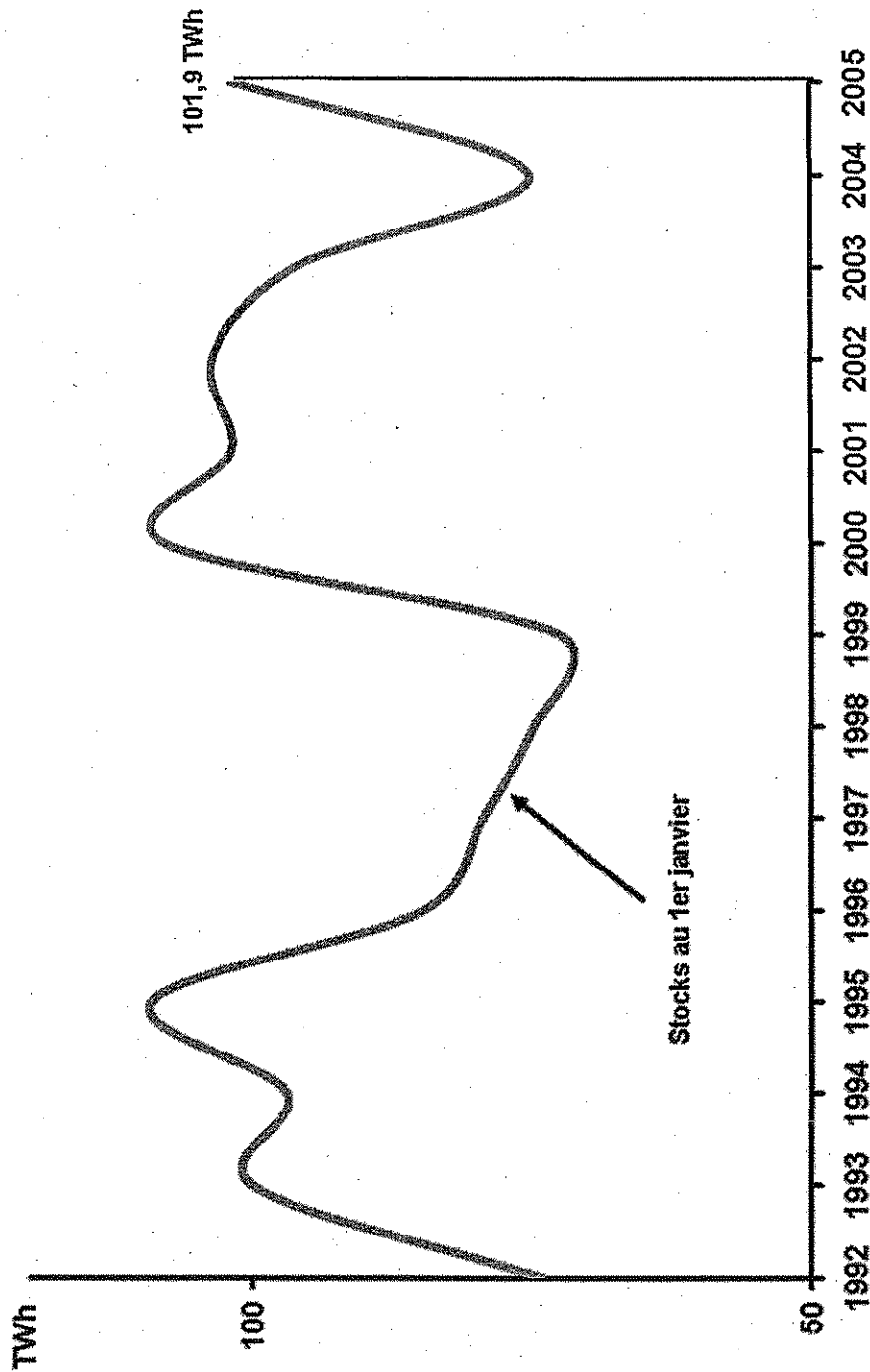
D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 98 TWh avant le 1^{er} mai 2009

	<u>2005 (>31 août) – 2009 (<1^{er} mai)</u> (TWh)
→ Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh)	50,1
→ Production disponible non engagée (marge de manœuvre)	34,0 (3+8+9+10+4)
→ Exploitation accrue de la Centrale de Tracy	non requise
→ Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant)	<u>14,0</u> (2+2+3+4+3)
→ Total – moyens identifiés	98,1 TWh

Note : Le stock énergétique et la production non engagée (marge de manœuvre) disponibles couvrent la très large part des moyens requis pour le scénario de faible hydraullicité à 2% de probabilité sur 4 années consécutives (-98 TWh). Des importations modestes, par rapport à la capacité d'importation maximale annuelle de 15 TWh en pratique, complètent les besoins de ce scénario. En conséquence, la production de la centrale de Tracy resterait limitée à la période de pointe hivernale.

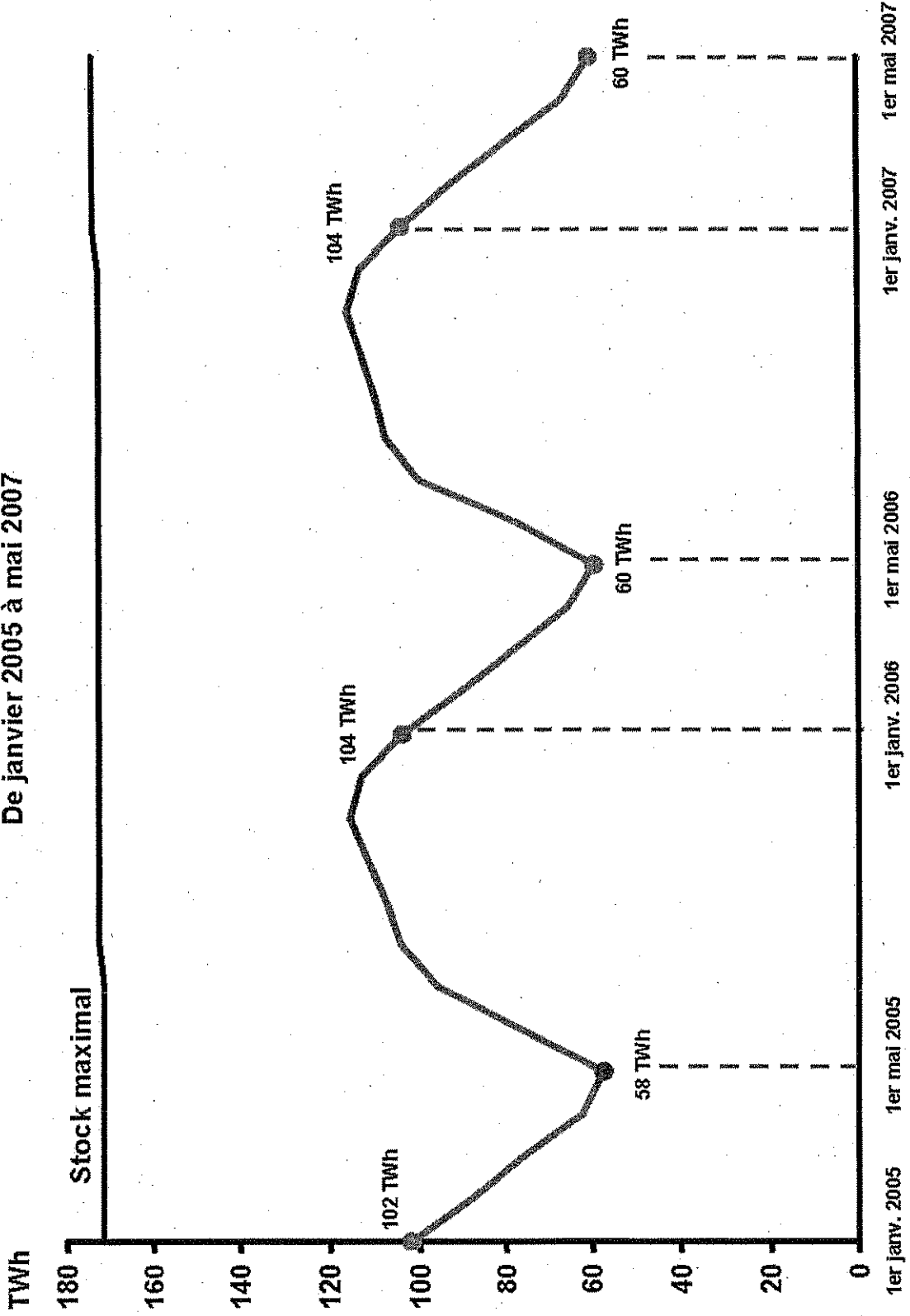
12 mai 2005

Stocks énergétiques Historique 1992 - 2005



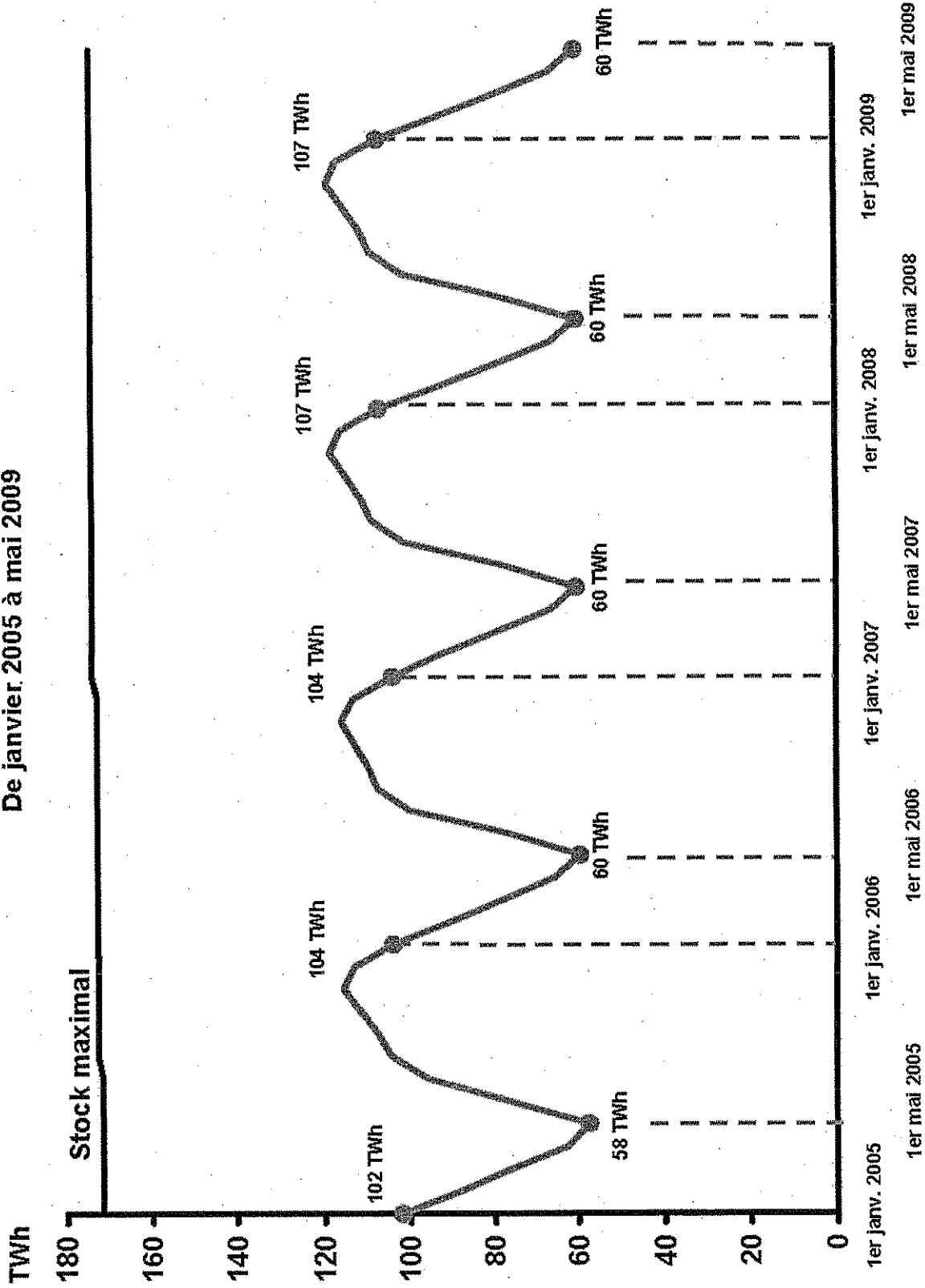
ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2005 à mai 2007



ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2005 à mai 2009



Montréal le 6 juin 2005

Par messenger

M^e Nicole Lemieux
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Suivi de la décision D-2002-169
Critères de fiabilité en énergie (électricité patrimoniale)

Chère consœur,

La Régie accuse réception de votre envoi du 31 mai 2005 en suivi de la décision mentionnée en rubrique.

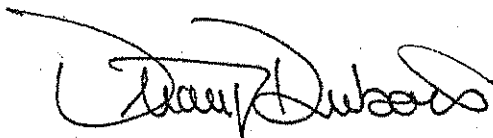
Cet envoi inclut l'attestation de fiabilité énergétique du parc de production applicable au volume d'électricité patrimoniale adressée au Président de la Régie en date du 27 mai 2005 et signée par M. Thierry Vandal, Président-directeur général d'Hydro-Québec et les informations démontrant le respect du critère de fiabilité en énergie pour l'électricité patrimoniale.

Nous comprenons du contenu de cet envoi que, dans le but de satisfaire la volonté exprimée par le public d'être bien renseigné en matière de sécurité énergétique, Hydro-Québec rendra publique l'information relative aux niveaux d'eaux dans ses réservoirs selon la fréquence et les modalités que la Régie voudra bien lui indiquer.

Compte tenu de cette volonté exprimée d'Hydro-Québec, la Régie lui indique, par la présente, que les informations contenues à votre envoi du 31 mai 2005 doivent être rendues publiques immédiatement par voie de communiqué de presse et par publication sur le site internet de l'entreprise. Pour sa part, la Régie publiera cette information sur son propre site.

Quant à la fréquence à laquelle ces informations devront être rendues publiques à l'avenir, la Régie indique à Hydro-Québec qu'elle se prononcera dans un proche avenir à cet égard. Dans l'intérim, Hydro-Québec devra rendre publics et déposer ces informations selon les prescriptions de la décision D-2002-169.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mg

P.j. copie d'une lettre de ce jour du Président de la Régie
au Président-directeur général d'Hydro-Québec



Montréal, le 6 juin 2005

Par messenger

Monsieur Thierry Vandal
Président-directeur général
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

**OBJET : Suivi de la décision D-2002-169
Attestation de fiabilité énergétique du parc de production**

Monsieur le Président-directeur général,

La Régie accuse réception de votre lettre du 27 mai 2005 et de celle de Me Nicole Lemieux du 31 mai 2005 relatives à l'attestation de fiabilité énergétique du parc de production applicable au volume d'électricité patrimoniale et aux informations démontrant le respect du critère de fiabilité en énergie pour l'électricité patrimoniale.

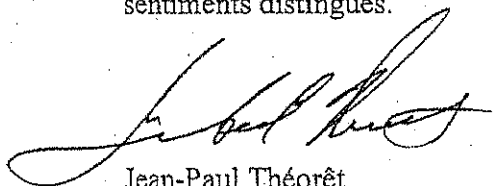
Nous sommes particulièrement satisfaits qu'Hydro-Québec rende publique l'information relative aux niveaux d'eaux dans ses réservoirs selon la fréquence que la Régie indiquera. Cette question fait périodiquement l'objet de discussions devant la Régie et notamment dans le cadre des dossiers d'approbation du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur). Cela démontre à quel point le public a besoin d'être bien renseigné en matière de sécurité énergétique. La divulgation de cette information arrive à un moment opportun.

Conséquemment, la Régie demande à Hydro-Québec ou au Distributeur de rendre publique immédiatement les informations contenues à l'envoi de Me Lemieux du 31 mai 2005 par voie de communiqué de presse et par publication sur le site Internet de l'entreprise. Pour sa part, la Régie publiera cette information sur son propre site.

.../2

Quant à la fréquence du dépôt et de la divulgation de cette information à l'avenir, il y a lieu de rappeler qu'elles sont transmises à la Régie sur une base administrative, en novembre et en mai de chaque année conformément aux prescriptions de la décision D-2002-169. Tant que la Régie n'aura pas modifié cette décision, le Distributeur les transmettra et les rendra publiques à cette fréquence.

Veillez agréer, monsieur le Président-directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Paul Théorêt
Président de la Régie de l'énergie

c.c. : Me Nicole Lemieux